

2.0 crédits

15.0 h

Enseignants:	Roisin Jacques ; Devresse Marie-Sophie ; Masson Antoine ; Renard Bertrand ; Cesoni Maria Luisa ; Kaminski Dan ; Ravier Isabelle ; De Valkeneer Christian-Paul ; Adam Christophe ; Brion Fabienne ; Moreau Thierry ;
Langue d'enseignement:	Français
Lieu du cours	Louvain-la-Neuve
Thèmes abordés :	<p>Chaque séminaire d'accompagnement du mémoire est constitué d'un groupe de maximum 10 étudiants. Tous les étudiants sont rattachés à un séminaire en fonction du souhait qu'ils auront exprimé quant à leur sujet de mémoire, ou, de manière plus générale, quant à l'orientation disciplinaire ou à la matière à laquelle ils souhaitent rattacher leur mémoire. Selon les modalités précisées par le Règlement du mémoire, les étudiants expriment le souhait de travailler sur un ou plusieurs objets, problématiques, orientations disciplinaires ou matières ; ils ne choisissent pas leur promoteur, même s'ils sont informés du nom des différents titulaires des séminaires d'accompagnement et de leurs spécialisations respectives.</p> <p>Chaque séminaire d'accompagnement du mémoire est dirigé par un membre des corps académique ou scientifique de l'Ecole de criminologie ; de ce fait, ce membre est à la fois le titulaire du séminaire et le promoteur des mémoires des étudiants rattachés à son séminaire.</p>
Acquis d'apprentissage	<p>Le séminaire d'accompagnement du mémoire aide les étudiants à réaliser leur mémoire dans les délais impartis et, dans toute la mesure du possible, à l'achever au cours de la session de juin du Master 2. Les promoteurs sont en charge d'un (deux tout au plus) séminaire d'accompagnement. L'objectif du séminaire d'encadrement du mémoire est notamment de développer chez l'étudiant la capacité de :</p> <ul style="list-style-type: none"> -définir le plus précisément possible le projet de mémoire ; -faire les choix méthodologiques adéquats en fonction du projet de mémoire ; -faire l'analyse et la synthèse d'une situation ou d'un problème en dégagant les règles qui s'y appliquent ; -échanger avec les autres étudiants au sujet du travail en cours ; -assimiler et répondre aux observations et critiques formulées par les autres étudiants et par le promoteur ; -exposer l'état d'avancement de ses recherches ; -maîtriser les exigences de fond et de forme relatives à la rédaction de son mémoire ; -présenter la synthèse de certaines lectures communes qui pourraient être assignées aux étudiants <p><i>La contribution de cette UE au développement et à la maîtrise des compétences et acquis du (des) programme(s) est accessible à la fin de cette fiche, dans la partie « Programmes/formations proposant cette unité d'enseignement (UE) ».</i></p>
Contenu :	<p>Les séminaires d'accompagnement du mémoire ont lieu durant le deuxième quadrimestre de la première année de Master, à raison d'une séance de 2h toutes les deux semaines. Ces séances poursuivent les objectifs indiqués ci-avant ; leur objectif ultime est d'amener l'étudiant à définir avec la plus grande précision possible tout à la fois le projet et la méthodologie de son mémoire (notamment la nécessité de recourir à un stage de mémoire). Les séminaires sont également un lieu d'échange entre étudiants sur l'ensemble des recommandations de fond et de forme relatives à la rédaction future de leur mémoire. Chaque titulaire peut exposer aux étudiants les difficultés relatives aux objets, problématiques, orientations disciplinaires ou matières auxquels se rattache le séminaire d'accompagnement du mémoire, ceci afin d'orienter les étudiants dans la formulation de leur projet.</p> <p>Au plus tard au terme du séminaire, un projet de mémoire est défini par l'étudiant. Ce projet fait l'objet d'un exposé écrit de maximum 10 pages, reprenant un plan provisoire, une bibliographie, une courte présentation de la problématique à traiter, une courte présentation du dispositif méthodologique à partir duquel l'étudiant envisage de la traiter. Le titulaire du séminaire d'accompagnement évalue le projet déposé par l'étudiant et lui expose les façons de l'améliorer ; il signifie à l'étudiant s'il peut s'engager dans la réalisation du projet présenté.</p>
Autres infos :	<p>L'étudiant n'est pas autorisé à présenter l'épreuve de juin du Master 1 si son projet de mémoire n'est pas arrêté. Si le promoteur constate que le projet n'est pas arrêté à la fin du séminaire, il en informe l'administration de l'Ecole de criminologie. L'étudiant concerné est alors inscrit à des examens isolés, et non à l'épreuve ; il en est dûment informé.</p> <p>Ni les prestations de l'étudiant dans le cadre du séminaire d'accompagnement, ni le projet de mémoire ne font l'objet de l'attribution d'une note. Leur notation est englobée dans la note attribuée en Master 2 pour le mémoire (cfr. infra).</p>

Cycle et année d'étude: :	> Master [120] en criminologie
Faculté ou entité en charge:	ECRI